



Fédérale Assurance lance Vita Invest.2 avec un taux d'intérêt brut garanti de 2,90 %

Bruxelles, le 19 mai 2026 — Fédérale Assurance lance Vita Invest.2, une assurance vie individuelle de la branche 21. Un taux d'intérêt brut de 2,90 % est garanti jusqu'au 31/12 de la 8e année. Ce produit arrive à point nommé alors que les épargnants ont de nouveau accumulé d'importants montants sur leur compte d'épargne et recherchent des solutions offrant un rendement supérieur, tout en restant compatibles avec leur faible tolérance au risque.

Vita Invest.2 est également un produit de placement durable qui vise à avoir un impact positif sur la société et investit dans des activités contribuant à des objectifs écologiques et sociaux, dans le respect des principes de bonne gouvernance et de durabilité. Il a été certifié par le label Towards Sustainability, gage de la politique d'investissement durable de cette solution de placement.

Une alternative pour l'argent qui perd de sa valeur sur le compte d'épargne

Des études confirment que le Belge est un épargnant assidu. Selon une étude de la Banque Nationale publiée fin 2025, les Belges ont placé le montant record de 301,9 milliards d'euros sur des comptes d'épargne. Avec Vita Invest.2, Fédérale Assurance entend désormais proposer une solution alternative aux Belges qui souhaitent allier rendement et fiabilité.

« Dans la conjoncture actuelle des taux plus élevés, les solutions à long terme redeviennent attractives pour les épargnants. Nous répondons clairement au besoin de l'épargnant de placer son argent sur une période plus longue, contre un taux d'intérêt garanti. Les clients étant peut-être en quête de stabilité et de sécurité en ces temps incertains ? »

Filip Torfs, Director Client Solutions Life chez Fédérale Assurance

Un choix pour la durabilité : le label Towards Sustainability

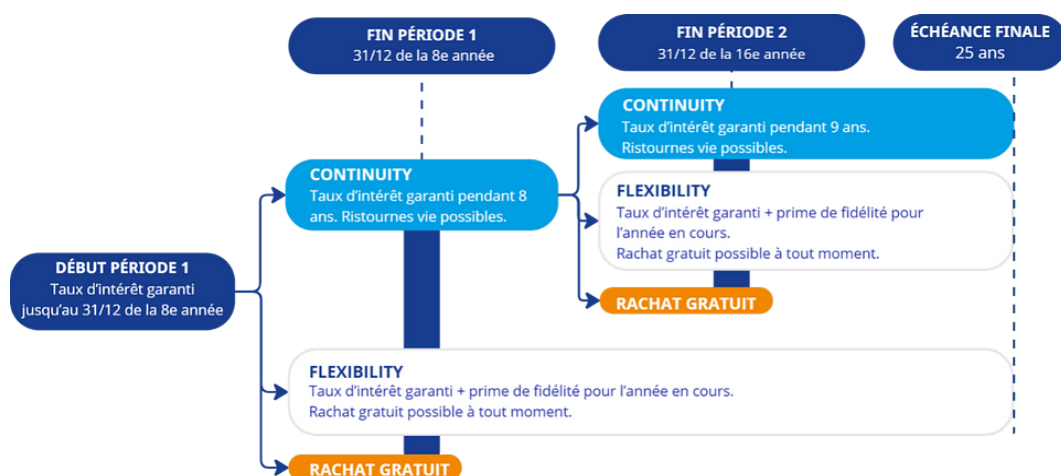
La politique d'investissement est alignée sur les exigences strictes du label Towards Sustainability, obtenu pour cette solution. Pour l'investisseur particulier, il n'est pas toujours facile de déterminer dans quelle mesure une solution de placement déterminée est véritablement durable. Le label Towards Sustainability apporte cette validation objective. Fédérale Assurance souhaite ainsi offrir à ses clients une solution claire et transparente pour que leur capital ait un impact positif sur la société.

Vita Invest.2 : un mix entre sécurité et liberté de choix

Vita Invest.2 répond également à un besoin clairement exprimé par les épargnants belges : un placement qui génère un meilleur rendement qu'une assurance épargne classique, tout en restant adapté à leur faible appétence pour le risque. Le produit offre un rendement brut garanti de 2,90 % pendant les 8 premières années et prévoit une protection du capital. À cela s'ajoute la possibilité d'une ristourne vie (participation bénéficiaire) annuelle éventuelle.

Au terme de ces 8 premières années, l'épargnant peut choisir de racheter son contrat ou de le poursuivre. Il bénéficie alors d'un choix : soit opter pour « Continuity », qui offre à nouveau une période à durée déterminée avec un taux d'intérêt garanti et une réserve assurée ; soit préférer « Flexibility », avec un taux d'intérêt garanti annuel complété par une prime de fidélité calculée au jour le jour et qui offre davantage de flexibilité. Par ailleurs, aucun frais d'entrée ni taxe sur les primes d'assurance n'est dû lors du début d'une nouvelle période.

Fédérale Assurance cherche ainsi à résoudre une problématique classique pour les épargnants, en alliant sécurité et flexibilité au sein d'un seul et même produit.



À propos de Fédérale Assurance

Fédérale Assurance est un assureur mutuel fondé en 1911 par un groupe d'entrepreneurs de la construction. Aujourd'hui encore, le secteur de la construction en Belgique demeure l'un de ses principaux marchés cibles.

Avec une part de marché totale de 1,7 % en assurances vie et non-vie et un total du bilan consolidé de 4,2 milliards d'euros (2024), Fédérale Assurance figure parmi les 15 premiers assureurs en Belgique (Source : Assuralia). Elle emploie au total 715,05 équivalents temps plein (ETP).

Les règles d'attribution des ristournes vie créditées aux contrats sont fixées dans les statuts de Fédérale Assurance. Les ristournes vie évoluent dans le temps en fonction des résultats et des perspectives de la compagnie d'assurance, de sa solvabilité, de la conjoncture économique et de la situation des marchés financiers par rapport aux engagements de l'entreprise. Les rendements passés ne constituent pas une garantie pour l'avenir. Les statuts peuvent être consultés sur federale.be.

Toute décision de souscrire à Vita Invest.2 doit être basée sur un examen approfondi du Document d'Informations Clés et des conditions générales.

Contact presse

- Maxime Nesi
- FINN/GDW
- mn@gosselindewalque.com
- +32 493 93 03 25